

Extrait du registre des arrêtés municipaux

ARRETE

N° SG 2025-647

Le Maire de Bayeux

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2213-2,

VU l'arrêté du 26 mai 2020 portant délégation de signature au profit de Monsieur Patrick CREVEL, Conseiller Municipal délégué à la Sécurité Civile,

CONSIDERANT que pour permettre un détartrage de canalisations qui sera effectué par BESSIN CANALISATIONS SERVICES, le 03 septembre 2025, 24/26 rue de la Juridiction, il convient de réglementer la circulation des véhicules,

ARRETE

Article 1^{er} – La circulation de tous les véhicules à moteurs et engins à deux roues sera interdit **le mercredi 03 septembre 2025 de 09h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00** :

- Rue des Ursulines

Article 2 – BESSIN CANALISATIONS SERVICES sera tenu de fournir, installer et entretenir la pré-signalisation et la signalisation matérialisant les prescriptions du présent arrêté, sous le contrôle des services de la Police.

Article 3 – Toute infraction au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 5 – Monsieur le Responsable de la Police Municipale de Bayeux et Monsieur le Commandant la Compagnie de Gendarmerie Départementale de Bayeux sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A l'Hôtel de Ville, le deux septembre deux mil vingt-cinq.

Pour le Maire et par délégation



Patrick CREVEL
Conseiller Municipal délégué à la Sécurité Civile